DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES

MAÎTRISE AVEC MÉMOIRE

Projet de mémoire

Centré sur la problématique, le cadre d'analyse et la méthodologie, le projet de mémoire est évalué par un jury de 2 personnes désignées par le Comité des programmes de 2^e cycle. Il est composé de la directrice ou du directeur de recherche et d'une professeure ou d'un professeur, normalement rattaché au Département de science politique. L'examen du projet vise plus spécialement à vérifier les connaissances théoriques et méthodologiques jugées requises à la réalisation du projet de recherche et à évaluer la faisabilité de ce dernier.

L'examen consiste en la présentation et la défense orale d'un projet d'environ 25 pages remis aux membres du jury par la direction du programme environ 3 semaines à l'avance. Il porte à la fois sur la problématique (est-elle précisément définie?, le sujet est-il trop vaste ou trop restreint?), le cadre d'analyse (les théories pertinentes sont-elles bien connues et utilisées à bon escient?), la méthodologie (l'appareil méthodologique est-il valable? la démarche envisagée est-elle réalisable?).

Le projet de mémoire est évalué dans son ensemble selon la modalité P (succès) ou N (échec). Dans les cas d'évaluation différée, la note M est temporairement inscrite au formulaire qui est remis à la direction du programme.

La décision du jury est communiquée à l'étudiante ou à l'étudiant après les délibérations. Le formulaire où sont inscrits les résultats de l'examen et les commentaires pertinents est remis à la direction du programme qui en transmet copie au dossier de l'étudiante ou de l'étudiant dans les meilleurs délais.

Les membres du jury de l'examen du projet de mémoire sont normalement appelés à agir comme membres du jury de mémoire au moment de l'évaluation terminale.

Il est à noter qu'il n'y a pas de crédits de cours attachés à cet exercice.